

Langue

Vous venez d’emménager à Basel-Landschaft et vous ne parlez pas encore allemand? Alors, vous devriez apprendre la langue aussi vite que possible. En effet, en parlant allemand, vous vous familiariserez mieux avec le pays et sa population. Et vous trouverez du travail plus facilement.

Allemand / Suisse allemand

La Suisse compte quatre langues nationales: l’allemand, le français, l’italien et le romanche. L’allemand est la langue officielle du canton de Basel-Landschaft. On distingue l’allemand standard et le suisse allemand.

- Allemand standard (Standarddeutsch)
En Suisse alémanique, on écrit en allemand standard. On parle également l’allemand standard à l’école et en partie à la radio et à la télévision.
- Suisse allemand (Schweizerdeutsch)
Le suisse allemand est un dialecte de l’allemand. Au quotidien en Suisse alémanique, on lit le plus souvent en suisse allemand. Peut-être cette langue est-elle difficile à comprendre, même si vous parlez déjà bien allemand. Vous ne comprenez pas quelque chose? Vous pouvez tout à fait demander à votre interlocuteur ou interlocutrice de vous parler en allemand standard. Vous n’avez pas besoin de parler vous-même suisse allemand, mais avec le temps, il sera important que vous le compreniez.

L'allemand et les enfants

Votre enfant parle une autre langue que l’allemand? Alors, il ou elle doit faire la connaissance d’autres enfants germanophones au plus vite. C’est le moyen le plus rapide pour lui permettre d’apprendre. Vous pouvez par exemple l’emmener à un groupe de jeu. Il existe également des offres spéciales pour parents et enfants. Vous aussi pouvez aider votre enfant dans son apprentissage de la langue. Parlez souvent avec votre enfant, écoutez ce qu’il ou elle vous dit et racontez-lui des histoires. Parlez-lui dans la langue que vous connaissez le mieux et préférez utiliser.

Traductions / Services d'interprétation

Vous venez d'emménager à Bâle-Campagne et ne parlez pas encore bien allemand? Alors, vous aurez parfois besoin qu'une personne interprète pour vous. Peut-être pouvez-vous demander à des proches ou à des connaissances.

Mais certaines situations sont difficiles ou très personnelles. Par exemple, un rendez-vous à l'hôpital ou avec les autorités. Dans ces cas, vous préférerez peut-être faire appel à une interprète interculturelle ou à un interprète interculturel. Ces spécialistes sont là spécialement pour les personnes venant d'autres cultures. Les interprètes connaissent votre culture et vous permettront de tout comprendre.

Vous avez reçu des courriers des autorités et ne les comprenez pas? Vous devez remplir un formulaire ou écrire une lettre? Le service suivant peut vous aider:

- Service des étrangers de Bâle-Campagne (Ausländerdienst Baselland ald)
- Schreibstube Liestal

Niveaux de langue dans les droit des étrangers et de nationalité

Peut-être souhaitez-vous demander une autorisation de séjour (B) ou d'établissement (C). Ou vous souhaitez demander votre naturalisation. L'allemand n'est pas votre première langue? Alors vous devrez prouver votre niveau d'allemand.

Vous trouverez ici les informations dont vous avez besoin pour votre demande:

- L'Office des migrations et des droits civiques (Amt für Migration und Bürgerrecht)

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.hallo-baselland.ch/fr/langue-et-integration/langue